

ARRETE 2025/095
Cérémonie du 11 novembre 2025

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

- Vu les articles 2211-1, 2212-2, 2212-5, 2213-1, 2213-2, 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- En raison de la Cérémonie du 11 novembre 2025 qui se déroulera Place de la Libération puis Place Notre Dame ;
- Il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1

Le stationnement des véhicules sera interdit Place de la Libération et Place Notre Dame, du lundi 10 novembre 2025 à 14h00 jusqu'au 11 novembre 2025 à 12h30.

Article 2

Le défilé se fera dans le sens Place de la Libération vers la Place Notre Dame, et empruntera la rue de la Ferté, la rue Honoré Broutelle, la Grande Rue et la Place Notre Dame.

La circulation des véhicules roulant dans le sens du défilé sera ralentie et leur vitesse sera réduite à celle de l'avancement du défilé.

La circulation des véhicules roulant dans le sens inverse au défilé sera quant à elle interrompue le temps du défilé.

Article 3

Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par le service technique de la Commune, une semaine avant l'interdiction.

Article 4

Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de Saint Mars la Brière.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 7 octobre 2025
P/Le Maire absent,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,
Yvette BULOUP

